



Canadian Association of University Teachers
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Note 24:41

- Date :** 5 novembre 2024
- Destinataires :** Présidentes et présidents et agentes et agents administratifs des associations provinciales, locales et fédérées
- Expéditeur :** David Robinson, directeur général
- Objet :** **Appel de candidatures pour le Prix Bernice-Schrank**

L'ACPPU sollicite actuellement des candidatures pour le Prix Bernice-Schrank qu'elle a créé en 2013 pour récompenser l'engagement et la contribution remarquables d'une personne à la protection et à l'application des droits du personnel académique en milieu de travail au moyen des procédures de grief et d'arbitrage.

Critères

La candidate ou le candidat doit être, ou avoir été, membre du personnel académique, d'un établissement postsecondaire au Canada.

Au nombre des compétences et réalisations de la candidate ou du candidat devront figurer :

- une expérience confirmée et s'échelonnant sur une longue période de la défense active et soutenue des clauses de conventions collectives au moyen de la procédure de règlement des griefs;
- un potentiel de leadership au sein de son association;
- l'engagement dans des projets et initiatives pédagogiques associés à la transmission du savoir et des compétences en matière de règlement des griefs.

La contribution de la candidate ou du candidat, bien qu'elle puisse avoir une portée locale dans une seule université ou un seul collège, doit avoir des retombées régionales ou nationales.

Les associations de personnel académique, les comités responsables des griefs, toutes les autres parties ou personnes intéressées peuvent soumettre des candidatures. **La date limite pour le dépôt des mises en candidature est le 1^{er} février 2025.**

Le formulaire et les conditions de mise en candidature se trouvent sur le [site internet de l'ACPPU](#). Celles-ci seront examinées par le Comité de direction de l'ACPPU, qui transmettra ses recommandations au Conseil de l'ACPPU. Le nombre et la fréquence des prix remis seront déterminés selon que le Comité de direction et le Conseil de l'ACPPU le jugeront utile. Les membres actifs du Comité de direction de l'ACPPU ne sont pas admissibles au prix.